

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
M. Tardy et M. Hetzel

ARTICLE 2

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« sous le contrôle »

les mots :

« sur autorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec le reste du texte, le Premier ministre donne l'autorisation d'utiliser les techniques. L'expression « sous [son] contrôle » apparaît imprécise.